

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET,

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard R.,
	Flipou	M. Lehec,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 25 septembre 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Simon, Rayer, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure	Leménager, Vieux,
	Touffreville	Mme Chapelle,
	Val d'Orger	Mme Malhaire,
	Vandrimare	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vascoeuil	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
		M. Moëns.

Pouvoir : M. Pillet à Mme Canu.

Mobilités : participation financière au transport des apprentis du CFAie situé à Val-de-Reuil

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission voirie et mobilités en date du 14 septembre 2026 ;

Le Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure (CFAie), situé à Val-de-Reuil, est l'un des CFA les plus importants de France formant aux métiers de la boulangerie-pâtisserie, boucherie, charcuterie, restauration, fleuriste, coiffure et mécanique.

Ce CFAie accueille 57 élèves originaires de la Communauté de communes Lyons Andelle, inscrits jusqu'au niveau baccalauréat.

Le CFAie organise et assure le financement du transport scolaire de ses élèves. A ce titre, il a sollicité la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention afin de participer au transport des apprentis résidant sur le territoire Lyons Andelle.

Dans la continuité de la prise en charge financière de la participation des familles au transport scolaire pour les élèves inscrits au lycée, il est proposé de participer à hauteur de 35 € par apprenti, soit une subvention de 1 995 € au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 1 995 € au CFAie de Val-de-Reuil au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.